



# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FÉVRIER 2018

## Les marchés publics

---

Conséquences de la nouvelle loi sur  
les marchés publics du 17 juin 2016

par Loris Resinelli

# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

- Arrêté Royal du 18 avril 2017
- **Entrée en application de la nouvelle loi le 1<sup>er</sup> juillet 2017**
- Contexte européen de la législation en matière de marchés publics



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 1. Quelques notions de base

### ✓ Marché Public

→ Un **marché public** est un **contrat administratif** conclu à **titre onéreux** entre un **pouvoir adjudicateur** et un **opérateur économique** (fournisseur ou un prestataire, public ou privé) pour répondre aux besoins d'un organisme public en matière de travaux, de fournitures ou de services.



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 1. Quelques notions de base

✓ Pouvoir adjudicateur

→ l'Etat; les Régions, les Communautés et les autorités locales; les organismes de droit public; les associations formées par un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs

→ Objectif : satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 1. Quelques notions de base

✓ Opérateur économique

→ **personne physique ou personne morale de droit public ou de droit privé (ou tout groupement de ces personnes), y compris les associations temporaires d'entreprises**

→ **offre la réalisation de travaux, des fournitures ou des services sur le marché.**

→ **entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services**



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 1. Quelques notions de base

✓ Soumissionnaire

→ **opérateur économique qui présente une offre**

✓ Adjudicataire

→ **soumissionnaire avec lequel le marché est conclu**



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 1. Quelques notions de base

✓ Marché public de travaux

→ **exécution seule, soit à la fois la conception et l'exécution de travaux**

✓ Marché public de fourniture

→ **l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, de produits**

✓ Marché public de service

→ **prestation de services autres que des travaux**



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 2. Principes généraux

### ✓ Principe d'égalité

→ tous les candidats doivent être traités de la même façon

Ex : en ayant le même accès à la liste des besoins, des critères fixés par le pouvoir adjudicateur ou toute autre info



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 2. Principes généraux

### ✓ **Principe de transparence et de proportionnalité**

- Toutes les procédures dans l'attribution du MP doivent être transparentes
- Réaliser des délibérations de conseil de FE pour l'attribution des marchés, motivées
- + économiquement intéressant
- Pas de conflit d'intérêt !



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 2. Principes généraux

### ✓ **Principe de non-discrimination**

→ liberté d'accès à la commande publique (via la mise en concurrence)

→ **OBLIGATION** de consulter minimum 3 opérateurs économiques

→ Pouvoir prouver la mise en concurrence...



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 2. Principes généraux

### ✓ **Principe de non-discrimination**

→ Pouvoir prouver la mise en concurrence...

→ Demande de devis

→ Consultation de sites internet

→ Consultation de revues publicitaires

→ ...



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 3. Estimation du montant du marché

- L'estimation du montant du marché établie lors du lancement de la procédure détermine les règles qui lui sont applicables pendant tout son déroulement.
- = montant total payable htva , estimé par le pouvoir adjudicateur.
- → se faire aider par un expert dans le domaine



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable

→ < 30.000€ = procédure simplifiée

➔ fonctionne sur simple facture acceptée



A partir du 1<sup>er</sup> € dépensé, les grands principes sont d'application !

En théorie, il faut donc toujours une mise en concurrence !



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable

→ <30.000€ = procédure simplifiée

→ **quels risques si les grands principes ne sont pas respectés ?**

1/ Recours d'un opérateur économique lésé

2/ Refus d'octroi du subside par le pouvoir subsidiant

3/ Refus de la dépense par la tutelle spéciale d'approbation



# Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable  
→ <30.000€ = procédure simplifiée

*Exemple :*

Marché de fourniture : la FE désire acquérir un projecteur

→ Consultation de prix dans minimum trois magasins (conserver la preuve)

→ Choix du plus économiquement avantageux

→ Achat sur simple facture acceptée



# Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable  
→ < 30.000€ = procédure simplifiée

*Exemple :*

*Marché de travaux : la FE souhaite créer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'église*

*→ Demande de trois devis minimum (conserver la preuve de la demande et des éventuelles réponses reçues. Si pas de réponse, ou réponse négative, le devoir de mise en concurrence de la FE est tout de même rencontré)*

*→ Choix du plus économiquement avantageux*

*→ Contrat sur simple facture acceptée*



# Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable  
→ <30.000€ = procédure simplifiée

*Exemple :*

*Marché de services : la FE souhaite engager un architecte dans l'objectif de réaliser de gros travaux*

*→ Demande à trois architectes minimum (conserver la preuve de la demande et des éventuelles réponses reçues. Si pas de réponse, ou réponse négative, le devoir de mise en concurrence de la FE est tout de même rencontré)*

*→ Choix du plus économiquement avantageux*

*→ Contrat sur simple facture acceptée*



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable

→ >30.000€ et <135.000€

→ CSC (à réaliser avec un expert, le service MP de votre commune ou sur base d'un modèle fourni par le SAGEP)

→ mise en concurrence mais pas d'avis de marché

→ Possibilité de négocier



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée sans publication préalable

→ En cas d'urgence impérieuse !



L'urgence ne peut être causée par une faute du PA !



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables

- Procédure négociée avec publication préalable

- >135.000€ et <750.000€ pour les marchés de travaux

- >135.000€ et <209.000€ pour les marchés de service et fourniture

- CSC (à réaliser avec un expert, le service MP de votre commune ou sur base d'un modèle fourni par le SAGEP)

- Avis de marché à publier (durée minimale de 22 jours)

- Possibilité de négocier



# Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016

## 4. Des nouveaux seuils applicables

Modes	Travaux	Fournitures	Services	Etapes de la procédure
Procédure négociée sans publication préalable <b>(procédure simplifiée)</b>	<30 000 €	<30 000 €	<30 000 €	Pas d'obligation de cahier des charges ni appel d'offre ; demande de 3 devis. Simple facture acceptée.
Procédure négociée sans publication préalable	<135 000 €	<135 000 €	<135 000 €	Cahier spécial des charges → Le P.A. choisit à qui demander offre → sélection → attribution du marché
Procédure négociée avec publication préalable	<750 000 €	<209 000€	<209 000€	Cahier spécial des charges → publication de l'appel d'offre → sélection → attribution du marché

# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 4. Des nouveaux seuils applicables



**Rejet absolu, dans tous les cas, des offres spontanées !**

# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 5. Remarques importantes

- Un marché public a une durée maximale de 4 ans !
- ➔ A proscrire : « On a toujours travaillé avec cette entreprise »
- Peu importe le propriétaire de l'Eglise, la FE peut toujours elle-même lancer un MP



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 5. Remarques importantes

- Peu importe le bâtiment (église, maison privée de la FE) ou l'objet du marché, le recours au MP reste obligatoire !
- Rôle des groupements de FE : mettre en place la mise en concurrence et analyser les offres reçues pour l'ensemble des FE.



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 5. Remarques importantes

- En cours au SAGEP : création de listes d'entreprises de référence, par type de travaux/services/fournitures demandés.



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 6. Pratiquement

1/ Délibération du Conseil de FE sur le mode de passation du marché, la fixation des conditions, les voies et moyens...

*2/Le cas échéant, rapport d'analyse des offres*

3/ Délibération du Bureau des Marguilliers désignant l'adjudicataire avec motivation



# *Conséquences de la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016*

## 7. Centrales d'achat

- Rattachement à celles des communes, de la Province, du SPW
- Entre les FE elles-mêmes

→ **circulaire du 17 novembre 2017**

→ but = conclure des marchés de manière centralisée destinés à plusieurs PA

→ objectif = rationaliser !



# Je vous remercie pour votre attention

Loris Resinelli

Place de l'Evêché, 1

7500 Tournai

[sagep@evechetournai.be](mailto:sagep@evechetournai.be)

069/646.243





# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FÉVRIER 2018

## La gestion des presbytères

---

### Obligations des Fabriques et des occupants

par Christian Draguet

# Je vous remercie pour votre attention

Christian Draguet

(Fabriques d'églises)

Rue Joseph Lefèvre, 59

6030 Marchienne-au-Pont

[sagep@evechetournai.be](mailto:sagep@evechetournai.be)

0496/23.84.55





# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FEVRIER 2018

## **Les installations électriques** **Le décret du 18/05/17**

---

Retour sur les obligations de la  
Fabrique d'église

Etienne Van Quickelberghe

# *Les installations électriques : rappel*

- ✓ **AR 04/12/12**: Arrêté Royal concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

« ancienne et nouvelle installations » :

- ✓ Concerne tous les employeurs, y compris les Fabriques d'église
- ✓ Un contrôle a du être fait (**en théorie**)



# *Pas encore fait ?*

✓ **Procédure pour les installations d'avant 1981 :**

➤ **Faire réaliser un premier contrôle** par un organisme agréé (ex. Vinçotte / OCB / Veritas, ...)

ATTENTION premier contrôle ≠ contrôle périodique

➤ **Jumeler ce premier contrôle à une analyse de risque :**  
l'organisme agréé peut assister cette démarche obligatoire.

→ Rédiger un rapport et donner des solutions de remédiation

→ UNE FOIS CES DEUX DOCUMENTS EN VOTRE  
POSSESSION, VOUS AVEZ RÉALISÉ LE TRAVAIL  
ADMINISTRATIF OBLIGATOIRE



# *Situation actuelle théorique*

## ✓ Procédure pour les installations d'avant 1981 :

➤ sur base des infractions relevées lors du premier contrôle et de l'analyse du risque (AR 04/12/12).

=> **Effectuer les travaux nécessaires** pour mettre l'installation en conformité.

➤ Une fois les aménagements effectués, **refaire un contrôle par un organisme agréé** (ex : OCB / Vinçotte / Veritas) afin de constater la disparition de toutes les infractions.

➤ Ensuite, réaliser un **contrôle périodique tous les 5 ans**

→ l'analyse de risque est un document qui doit être maintenu à jour en fonction des modifications futures.



# *Arrêté Royal du 4 décembre 2012*

## ✓ **Responsabilité de la Fabrique d'église**

- Initier le premier contrôle et l'analyse du risque (300-400€ pour une petite église)
  - peu importe l'identité du propriétaire (commune ou FE)
  - possibilité de réduire les coûts via les groupements de FE et les communes
- Etablir un plan d'action pour solutionner les infractions
- Faire la demande d'intervention extraordinaire pour les travaux d'aménagement



# *Décret du 18.05.17 : les obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus*

- plusieurs documents à fournir (dans un délais de trente jours, sur demande d'une autorité administrative)
  - Être titulaire des droits réels sur le(s) bâtiment(s) utilisés comme lieu de culte.
    - Si ces bâtiments n'appartiennent pas aux pouvoirs publics : fournir une copie de la convention d'utilisation du/des bâtiment(s) comme lieu de culte
  - Fournir la preuve qu'une assurance incendie et RC pour le(s) bâtiment(s) du culte existent.
  - Fournir une copie de l'attestation du commandant des pompiers sur la conformité aux normes de sécurité en vigueur pour le(s) bâtiments du culte.

# • Pas de panique ...

- Ce qu'il convient de faire :
  - Faire une demande à la commune qui se charge de relayer la demande au commandant des pompiers.
  - Un rapport négatif de celui-ci **n'est pas synonyme de fermeture de l'église**
  - On conseille de se plier à la démarche pour respecter les obligations
- Ex : St Ghislain, les rapports sont négatifs, mais pas de fermeture d'église prévue... ; ils ont imaginé une feuille de route, et les travaux doivent être financés par la commune.



- Pour les membres des organes de gestion, dont le ministre du culte, déclaration d'honneur signée :
  - S'engager à respecter la **Constitution**, la **Convention de sauvegarde des droits de l'homme** et des libertés fondamentales et **l'ensemble des législations existantes**.
  - Ne pas collaborer à des actes contraires à la Constitution, à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'ensemble des législations existantes.
  - Déployer les efforts nécessaires à ce que la communauté culturelle ne soit pas associée à des propos ou des actes contraires à ces trois éléments.

Fournir une **déclaration écrite** d'engagement au respect de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative



- Le SPW doit prévoir des documents types pour les déclarations d'honneur, et le respect des langues, ainsi que pour la convention d'utilisation du bâtiment.

- 



# Je vous remercie pour votre attention

Etienne Van Quickelberghe

(Fabriques d'églises et ASBL)

Place de l'Evêché 1

7500 Tournai

[sagep@evechetournai.be](mailto:sagep@evechetournai.be)

069/64.62.43



# FORMATION SAGEP JANVIER 2018

---

Service art, culture et foi





# LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN





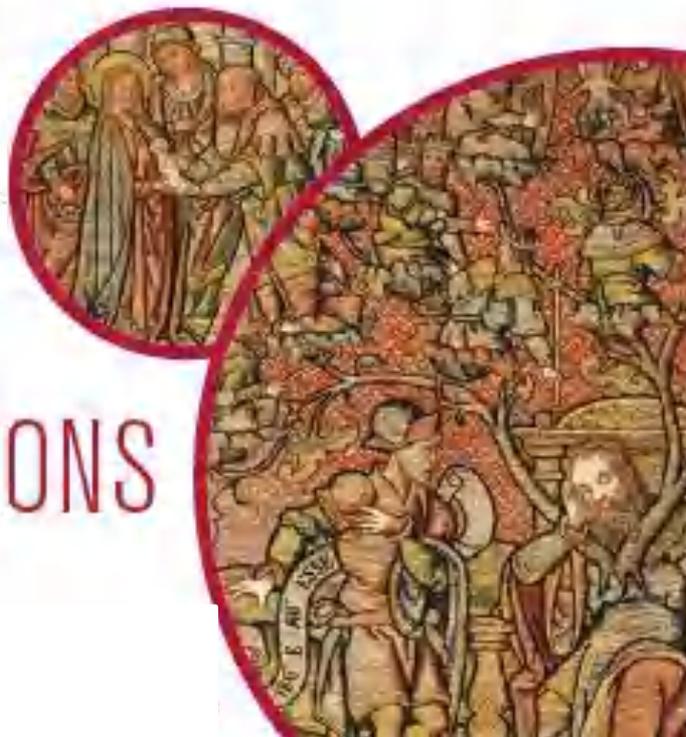
# TEXTILES LITURGIQUES

Comment en faire l'inventaire?



Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux





# DES MISSIONS

- ➔ **Inventaires:** encadrement des fabriques d'église
- ➔ **Valorisation:** campagnes de sensibilisation
- ➔ **Conservation:** conseils sur le terrain
- ➔ **Formations:** journées ou cycles de formation



## Objectifs du CIPAR en 2018

- **Guide des bonnes pratiques de conservation des textiles** pour les Fabriques (disponible en septembre 2018)
- **2<sup>e</sup> journée d'étude**: bilan année textiles et lancement de l'année thématique suivante (octobre 2018)
- **Panneaux didactiques** à faire tourner dans le diocèse sur les textiles (disponibles fin 2018) Ornamenta Sacra
- **Réflexion de fond** sur le tri et la valeur du patrimoine





# RAPPELS UTILES

---

Cadre juridique





1795

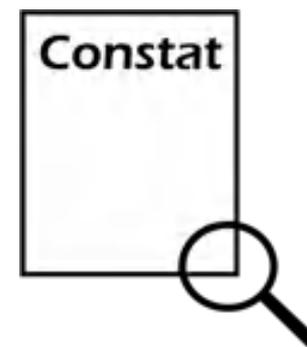


Commune

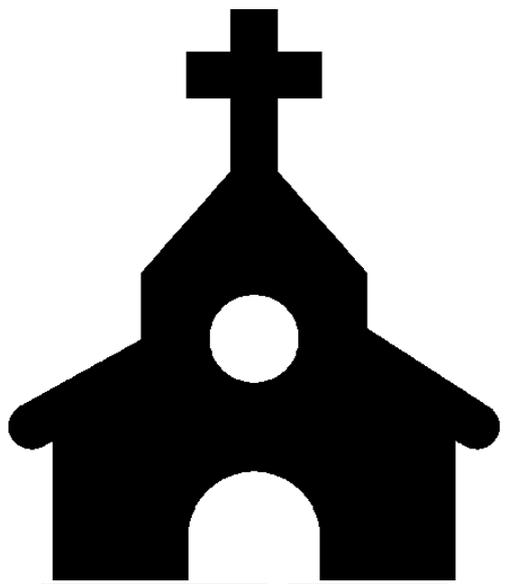


Fabrique d'église

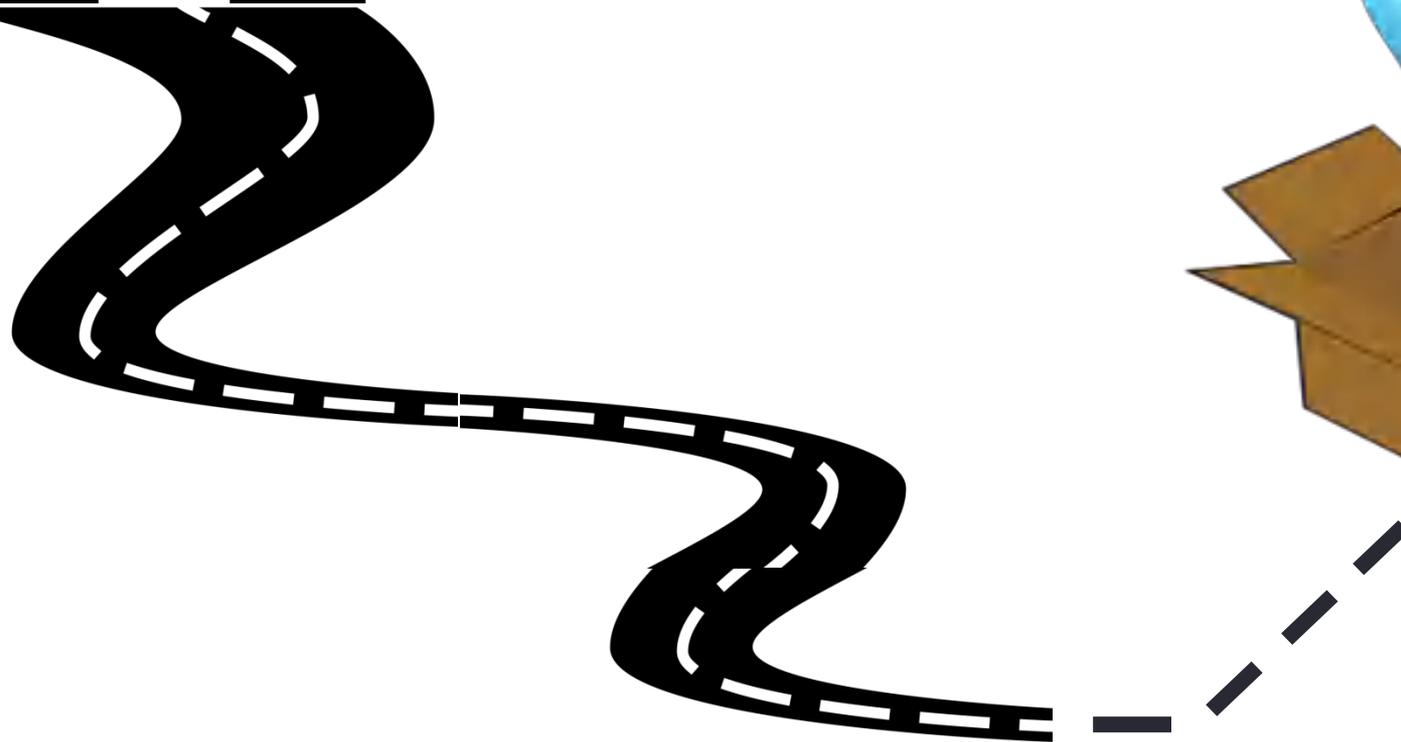
## Quelle est la **responsabilité** de la fabrique d'église?



- l'obligation de **conserver et d'entretenir** (propriétaire ou dépositaire)
- conserver en **sécurité** et à l'abri des dégradations
- entretien** régulier
- envisager éventuellement des **restaurations**



- gestion des biens immobiliers et mobiliers
- nécessaires à l'exercice du culte**
- patrimoine mobilier qui n'est plus utilisé



# L'article 55 du décret, impose aux fabriques d'établir deux inventaires



## Patrimoine mobilier

Patrimoine mobilier: reprenant les ornements, linges, vases sacrés, argenteries, ustensiles et en général tout le mobilier de l'église ;

## Archives

Archives: les titres, papiers et renseignements, avec mention des biens contenus dans chaque titre, du revenu qu'ils produisent, de la fondation à la charge de laquelle les biens ont été donnés à la Fabrique.

# Double inventaire à transmettre



Secrétaire  
du bureau



- tous les ans, un récolement
- établis par le **secrétaire** du bureau
- signés par le curé ou le desservant, et le président du bureau



Constat



Secrétaire  
du bureau

- réunion du **Conseil de Fabrique** du mois de **décembre**
- le secrétaire fait rapport de **l'état** du patrimoine
- mesures de **conservation** à décider

# PEUT-ON DÉPLACER, CÉDER OU VENDRE DES OBJETS MOBILIERS ?



Pour toute **intervention relative au patrimoine religieux.....**

**emporter, céder, vendre, restaurer, mettre en dépôt, prêter ou même transférer ces objets dans une autre église**

**→ l'autorité épiscopale**





# Les Etapes de l'inventaire



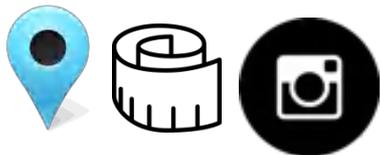
Rassembler l'information



Accéder au logiciel



Préparer le récolement



Commencer l'inventaire



Encoder les données



Exporter les données,  
faire vivre l'inventaire



1



## Etape n°1

Prendre connaissance des inventaires existants

- Anciens inventaires de fabrique
- Archives
- Notes manuscrites
- Etiquettes sur le mobilier

➔ Inventaire publié de  
l'Institut Royal du Patrimoine artistique



BALaT

Belgian Art Links and Tools

NL FR EN

ACCUEIL

RECHERCHE

CONTACT

RESSOURCES EN LIGNE

AIDE



TOUTES LES BASÉS DE DONNÉES IRPA

PHOTOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE

PERSONNES ET INSTITUTIONS

2

Étape  
accès  
inventaire

CA COLLECTIVE  
ACCESS

acf

Nom d'utilisateur:

Mot de passe:

Identifiant

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

RECHERCHER OBJETS

HISTORIQUE:

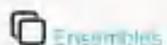
05R0425 (340) → afficher

RECHERCHES ENREGISTRÉES:

→ Recherche

RECHERCHE PAR SET:

saint sauveur → Recherche



RECHERCHE

RECHERCHE AVANCÉE

PARCOURIR



bordure à franges[liturgie]  
Textile, Dentelle  
[10055112](#)



bordure à franges[liturgie]  
Textile, Dentelle  
[10055113](#)



chape liturgique  
ornement liturgique  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055114](#)



chasuble[liturgie]  
ornement liturgique  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055115](#)



dalmatique  
ornement liturgique  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055116](#)



bourse liturgique  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055117](#)



chasuble[liturgie]  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055118](#)



dalmatique  
Textile, Ornement liturgi...  
[10055119](#)

## Etape n°2: accéder à votre inventaire

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS NOUVEAU CHERCHER

← PREV    RESULTATS (10055112)    NEXT →

Objet physique en cours de modification.

[Eglise Saint-Nicolas, Mons](#) > bordure à franges(liturgie) (10055112)

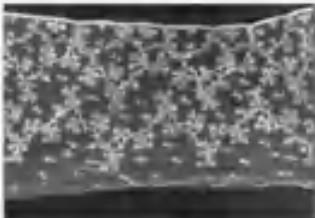
👁️ 🔄 📺 🗑️

Détail  
3 mois, 8 jours auparavant  
Dernière modification  
22 heures, 52 minutes auparavant  
par Déborah La Mouton

SAISIE OBJETS  
INFOS ADMINISTRATIVES  
MEDIA  
**RÉSUMÉ**

**bordure à franges(liturgie)** Affichage: Objet

TYPE	Objet physique
N° DE RÉFÉRENCE	10055112
INSTITUTIONS LIÉES	<a href="#">Eglise Saint-Nicolas, Mons (05R042E)</a>
RÉFÉRENCE IRPA	10055112 Volsun Grosse BaLutRWIRPA



Cliquez sur l'image pour l'afficher en grand

IMAGE IRPA	
TYPE D'OBJET IRPA	Textile, Dentelle
PERSONNES LIÉES	Frères Guyens de Louvain
MATÉRIAUX (IRPA) - TEXTE	lin; soie
DIMENSIONS (IRPA)	hauteur : 29 cm
DATATION	1891 - 1910
ENCODEUR	IRPA

## Etape n°2: accéder à votre inventaire

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine



3

# Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale

## Manuel pratique

Commission interdiocésaine  
du patrimoine religieux

Manuel pratique pour réaliser l'inventaire du patrimoine

## Etape n°3: préparer l'inventaire

### Vêtements liturgiques

Parement / Dalmatique – Tunique / Chasuble  
/ Chape de chœur / Étole / Étole de céré-  
monie / Manipule / Voile huméral / Aube /  
Surplis / Rochet / Uniforme de Suisse / Mitre

### Étoffes liturgiques

Nappe d'autel / Tapis d'autel / Antependium  
– Devant d'autel / Nappe de communion /  
Pale / Bourse / Corporal / Voile de calice /  
Voile de ciboire / Manuterge / Purificatoire /  
Bannière / Costume de statue



#### Chasuble

Ample vêtement porté par le prêtre et l'évêque pour la célébration de l'eucharistie. À l'origine, elle avait une forme circulaire et cette forme a eu cours jusqu'à l'adoption du modèle gothique laissant les bras libres.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la chasuble se réduit encore et n'est plus caractérisée que de deux pans échartrés tombant devant et derrière le corps et qui lui recouvrent le nom de chasuble-valon.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on constate un retour aux formes amples (chasuble gothique) évoquant l'habit sacerdotal des premiers siècles.

Les couleurs des chasubles s'accordent avec celles des temps liturgiques: le blanc ou l'or pour les jours les plus solennels.

Le vert pour le temps ordinaire, le noir ou le violet pour les jours de carême ou d'invectif et les célébrations de funérailles. Le rouge pour les occasions pénitentes du Christ ou les martyrs. Parfois le noir pour le mercredi et le dimanche des Lamentations.



#### Chape de chœur

Large manteau semi-circulaire porté par le clerc pour le principal jour de célébration, extérieures ou de procession. La chape se referme par devant par une bande de tissu appelée l'effrit et dont l'attache parfois décorée est appelée mors de chape.

Destinée d'un aspect décoratif, la chape est ornée dans le dos d'un chapelon, pièce de tissu rectangulaire richement décorée et bordée de franges.

Manuel pratique pour réaliser l'inventaire du patrimoine

## Les textiles

### Les vêtements liturgiques

- Enumérez les parties du parement et tout ce qui lui appartient.
- S'agit-il d'une chasuble large ou d'une chasuble « violon »?
- Notez la ou les couleurs et les motifs du tissage, de la croix et de la colonne qui sont reproduits dessus.
- S'il y a des représentations, notez clairement de quelles représentations il s'agit.

### Les autres étoffes

- Couleur, motifs, représentations, inscriptions?
- La forme éventuelle (Par exemple, pavillon rond ou en forme de croix du voile de ciboire).
- Y a-t-il un bord en dentelle ou d'autres décorations remarquables?

## Etape n°3: préparer l'inventaire

Manuel pratique pour réaliser l'inventaire du patrimoine

## Étoffes

La longueur d'un vêtement est mesurée à partir de la plus grande longueur, généralement celle du dos.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un parement mais d'un objet en tissu, la hauteur et la largeur sont mesurées.

Quand il s'agit d'un vêtement orné d'un morceau de dentelle, la mesure inclut ce parement.

Dans le cas d'une pièce importante de dentelle avec un motif répétitif, la largeur et la hauteur de ce motif sont mesurées.

Il est fréquent, dans le domaine du textile, de confondre matière et technique. De nombreux termes couramment utilisés se réfèrent à une technique, par exemple le velours, la dentelle, alors que la matière est en fait du lin, de la soie ou du coton. On trouve également de la laine ou de la soie artificielle.

Ces vêtements sont agrémentés de fils d'or ou d'argent et décorés de paillettes, de perles, de verroterie ou de divers galons et franges.

En terme de technique, les plus répandues sont le simple tissé, le velours, le moiré, le brocart, le damas, le satin, le lampas, le côtelé ou le tissé en chevrons.



## Etape n°3: préparer l'inventaire

Manuel pratique pour réaliser l'inventaire du patrimoine

## Étoffes

La longueur d'un vêtement est mesurée à partir de la plus grande longueur, généralement celle du dos.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un parement mais d'un objet en tissu, la hauteur et la largeur sont mesurées.

Quand il s'agit d'un vêtement orné d'un morceau de dentelle, la mesure inclut ce parement.

Dans le cas d'une pièce importante de dentelle avec un motif répétitif, la largeur et la hauteur de ce motif sont mesurées.

Il est fréquent, dans le domaine du textile, de confondre matière et technique. De nombreux termes couramment utilisés se réfèrent à une technique, par exemple le velours, la dentelle, alors que la matière est en fait du lin, de la soie ou du coton. On trouve également de la laine ou de la soie artificielle.

Ces vêtements sont agrémentés de fils d'or ou d'argent et décorés de paillettes, de perles, de verroterie ou de divers galons et franges.

En terme de technique, les plus répandues sont le simple tissé, le velours, le moiré, le brocart, le damas, le satin, le lampas, le côtelé ou le tissé en chevrons.



## Etape n°3: préparer l'inventaire

Manuel pratique pour réaliser l'inventaire du patrimoine

RECHERCHER OBJETS

HISTORIQUE:

Textiles parent\_id 2 - Rechercher

RECHERCHES ENREGISTRÉES:

- Rechercher

RECHERCHE PAR SET:

saire sauvé - Rechercher

Ensembles

RECHERCHER

RECHERCHER SA MISE

PARCOURIR

Recherche: textiles parent\_id:211166426

Entrez votre recherche

Recherche

Votre recherche recherche a retourné 11 objets



TOURNAIS366  
[TOURNAIS366](#)



Textile : Bourse  
[TOURNAIS366](#)



Textile : chasuble  
[TOURNAIS366](#)



Textile : Dalmatique  
[TOURNAIS366](#)



Textile : Voile de calice  
[TOURNAIS366](#)



Textile : Antependium  
[TOURNAIS366](#)



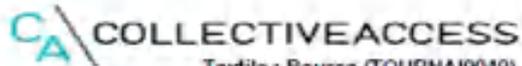
Textile : chasuble  
[TOURNAIS366](#)



Textile : Dentelle  
[TOURNAIS366](#)

## Etape n°3: préparer l'inventaire

Exportation des données du logiciel

 COLLECTIVEACCESS

Page 2

**Textile : Bourse (TOURNAI9049)**

Type: Objet physique

N° de référence: TOURNAI9049

Institution: [Eglise Saint-Nicolas, Mons \(J21186426\)](#)

Appellation: Textile - Bourse

Matériau (IRPA) - texte: Carton

Dimensions (IRPA): Taille :

Hauteur :

Largeur :

Profondeur :

Description: Référence IRPA :

Numéro objet :10055117

Numéro de série :M231183

Matériau: laine, tissu

Brodé, tissu

Fond blanc décor jaune (1901-1910)

Décor, monogramme de Jésus

Cl. orazuble N° IRPA 10055118, dalmatique N° IRPA 10055119, voile de soie N° IRPA 10055120

## Etape n°3: préparer l'inventaire

Exportation des données du logiciel

**Textile : chasuble**

Type:Objet physique

N° de référence:TOURNAI9050

Institution:Ecc.Eglise Saint-Nicolas Mons (Z11166428)

Appellation:Textile : chasuble

Matériau (IRPA) : texte: Tissu indéterminé

Dimensions (IRPA) Taille : Hauteur : Largeur : Profondeur:

Description,Référence IRPA : Numéro objet :10055118 Numéro de cliché :M231190 Laine, tissu Brodé, tissé Fond blanc, décor jaune (1901-1910) Décor monogramme de Jésus Cf dalmatique N° IRPA 10055119, voile de calice N° IRPA 10055120, bourse N° IRPA 10055117

Remarque: chasuble

**Textile : Dalmatique**

Type:Objet physique

N° de référence:TOURNAI9051

Institution:Ecc.Eglise Saint-Nicolas Mons (Z11166428)

Appellation:Textile : Dalmatique

Matériau (IRPA) : texte: Soie

Dimensions (IRPA) Taille : Hauteur : Largeur : Profondeur:

Description,Référence IRPA : Numéro objet :10055118 Numéro de cliché :M231191 Matériau: laine, tissu (pas soie!) Brodé, tissé Fond blanc, décor jaune Cf chasuble N° IRPA 10055118, voile de calice N° IRPA 10055120, bourse N° IRPA 10055117

## Etape n°3: préparer l'inventaire

Exportation des données du logiciel

4



Etape n°4: Commencer l'inventaire

- Reconstituer les ensembles
- Décrire chaque pièce
- Prises de photos: face, revers, détails (altérations, étiquettes, inscriptions, ...)
- Rangement par ensemble



Étape n°4: Commencer l'inventaire

COLLECTIVEACCESS

NOUVEAU CHERCHER

RÉSULTATS (100/140) NEXT

bordure à franges[liturgie]

Affichage: Objet

Objet physique

N° DE RÉFÉRENCE 10055110

INSTITUTIONS LIÉES [Église Saint-Fiacre, Mons \(05R01425\)](#)

RÉFÉRENCE IRPA 10055110 [Voir sur la base BALO KIK-IRPA](#)



Cliquez sur l'image pour l'afficher en grand.

IMAGE IRPA

TYPE D'OBJET IRPA: Textile, Dentelle

PERSONNES LIÉES Frères Goyens de Louvain

MATÉRIAUX (IRPA) - TEXTE lin,tulle

DIMENSIONS (IRPA) hauteur: 39 cm

DATATION 1891 - 1910

ENCODEUR IRPA

Objet en cours de  
on  
-Fiacre, Mons->  
franges[liturgie]  
10

Objet  
5 mois, 3 jours auparavant  
Dernière modification  
1 jour, 2 heures auparavant est  
Cedron Le Maître

SAISIE OBJETS  
INFOS ADMINISTRATIVES  
MEDIA  
RESUME

5

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS NOUVEAU CHERCHER

PREV RÉSULTATS (307/346) NEXT

Enregistrer  Annuler  Supprimer

**Objet physique en cours de modification**  
Eglise Saint-Nicolas, (Noms > bordure à franges[liturgie] (10005110))  
📷 ↻ 📺 ⏪

Créé  
3 mois, 5 jours auparavant  
Dernière modification  
1 jour, 2 heures auparavant par  
Desrosier Laetitia

SUISVE/OUVERTS

INFOS ADMINISTRATIVES

MEDIA

RÉSUMÉ

Appellation

bordure à franges[liturgie]

Textile, Dentelle

Numéro de référence

100 → 55110

Référence IRPA

10005110

Lien images IRPA

<https://base.inlrpa-bn/image/thumb/m/031179> Voir... [Ouvrir...](#)

Emplacement dans la hiérarchie

[-](#) → [Fabricave Saint-Nicolas, Mons](#) → [Eglise Saint-Nicolas, Mons](#) → [Textile, Dentelle](#) [Afficher la hiérarchie](#)

Version de copie vers le réseau 2017

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

The screenshot displays the CollectiveAccess web interface. At the top, the logo 'CA COLLECTIVEACCESS' is on the left, and 'NOUVEAU CHERCHER' is on the right. Below the logo, there are navigation buttons: 'PREV', 'RÉSULTATS (000/340)', and 'NEXT'. The main content area is titled 'Objet physique en cours de modification' and shows details for 'Eglise Saint-Nicolas Mons - bordure à franges (luzette) (11166112)'. It includes a 'Créé' date of 3 mois 2 jours auparavant and a 'Dernière modification' of 1 jour 2 heures auparavant par Deborah La Maura. The left sidebar contains menu items: 'SAISIE-Objets', 'Infos Administratives', 'Media', and 'Resume'. The main content area has sections for 'Navigation dans la hiérarchie' (Diocèse de Tournai → Fabrique Saint-Nicolas Mons → Eglise Saint-Nicolas Mons → Textile Dentelle), 'Type d'objet IRPA' (Textile, Dentelle), and 'Catégorie' (Instrument, peau, de musique). Below these are search and filter options, including a search bar and filters for 'Catégorie', 'Auteur', 'Matériau', and 'Matériaux IRPA - texte'. The footer contains the text: 'Utilisateur: Fabrique Saint-Nicolas Mons > Préférences > Déconnexion | © 2015 Whirl-i-Gig. CollectiveAccess est une marque déposée de Whirl-i-Gig [0.5569e/10.00M]'.

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine



CA COLLECTIVEACCESS

NOUVEAU CHERCHER GERER

PREV RÉSULTATS (307/340) NEXT

Objet physique en cours de modification.  
Eglise Saint-Pierre, Mors + bordure à franges (liturgie) (1005511Q)

Créé 8 mois 8 jours auparavant  
Dernière modification 1 jour 2 heures auparavant par Déborah La Mours

SUIVRE OBJETS

INFOS ADMINISTRATIVES

MEDIA

RÉSUMÉ

Datation

Date 1891 - 1910

Datation

Dates (champ texte)

Localisation

Emplacements

Recherche

Localisation

Précision sur la localisation

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

COLLECTIVEACCESS

NOUVEAU CHERCHER

PREV RESULTATS (397/340) NEXT

Objet physique en cours de modification

Objet : Sarcophage en bois à bordure à franges (liturgie) (Collectif)

Créé : 8 mai 2014 10:00:00

Dernière modification : 1 jour 2 heures auparavant

Clément Le Moine

SAISIE OBJET

INFOS ADMINISTRATIVES

MEDIA

RESUME

Description

Ajouter Description

Remarques

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS

NOUVEAU CHERCHER

PREV RÉSULTATS (997/1048) NEXT

Objet physique en cours de modification:

Objet: Saint-Jacques, Model à bordure à franges(liturgie) (1005110)

Créé: 8 mois, 5 jours auparavant  
Dernière modification: 1 jour, 2 heures auparavant par Deborah Lafloure

SUIVRE OBJETS:

IMPOS ADMINISTRATIVES

MEDIA

RESUME

Inscriptions

B I U S

Ajouter Inscriptions

Bibliographie

Ajouter Bibliographie

Objet présent

Disparition, vol

Ajouter Disparition, vol

Etat de conservation

Etat: pas d'info Date du constat d'état:

commentaire

B I U S

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS NOUVEAU CHERCHER

PREV RÉSULTATS (307/340) NEXT

Objet physique en cours de modification:

Eglise Saint-Michel, Moine à bordure à franges (turgie) (I5050110)

Objet  
5 mois 3 jours subordonné  
Dernière modification:  
1 juil. 2 heures subordonné par  
Catherine La Mours

CASIE OBJETS

- INFOS ADMINISTRATIVES
- MEDIA
- RÉSUMÉ

➔ Ajouter Etat de conservation

Anciennes provenances

➔ Ajouter Anciennes provenances

Détail de la restauration apportée

**B I U S** | | Source

Encodeur

Encodeur  
IRPA

Date d'encodage  Commentaires

➔ Ajouter Encodeur

Enregistrer  Annuler  Supprimer

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS NOUVEAU CHERCHER

PREV **RESULTATS (302/348)** NEXT

Objet physique en cours de modification

[Eglise Saint-Nicolas - Mans - bordure à franges\[Singie\] \(10055110\)](#)



Créé 6 mois 6 jours auparavant  
Dernière modification maintenant par Fabrice Gombi Nicolas Mans

SAISIE OBJETS  
INFOS ADMINISTRATIVES  
**MEDIA**  
RESUME

**Représentations enregistrées pour Objet physique:**

Enregistrer Annuller Supprimer

**Représentations média**



[VIDE] **PAR DÉFAUT**

[VIDE]  
nom du type de médias 9848.png  
Format Png; Dimensions 1870x 1870; 8 bits; RGB, 927.45Ko  
Type de face, Accès non accessible au public, Statut nouveau

✓ [Définir comme défaut](#)

🗑 [Modifier l'enregistrement en archive](#)

🔍 [Télécharger par](#)

📍 [Définir la carte](#)

↳ [Médias nuds du média](#)

➕ [Ajouter une représentation](#)

**Crédits photographiques**

➕ [Ajouter Crédits photographiques](#)

Enregistrer Annuller Supprimer

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

CA COLLECTIVEACCESS NOUVEAU CHERCHER

Création d'un nouveau Objet physique Eglise Saint-Nicolas, Mons > Nouveau Objet physique

**SAGE OBJETS**

UNIVERS & CHRONOLOGIE

MEDIA

MODÈLE

Enregistrer  Annuler

Appellation ○

---

Numéro de référence ○

T  -<01660 sera affecté après enregistrement>

Référence IRPA ○

Lien images IRPA ○

Emplacement dans la hiérarchie ○

[Eglise Saint-Nicolas, Mons](#) → [Eglise Saint-Nicolas, Mons](#) → [Nouveau Objet physique](#)

Navigation dans la hiérarchie ○

[Classe de Tournai](#) → [Fabrique Saint-Nicolas, Mons](#) → [Eglise Saint-Nicolas, Mons](#) → [Nouveau Objet physique](#)

Type d'objet IRPA ○

Ajouter Type d'objet IRPA

Catégorie ○

Sculptures (sculpture)  ○

Peintures (peinture)  ○

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine

RECHERCHER OBJETS

HISTORIQUE:

(211166426 (337) - Afficher -

RECHERCHES ENREGISTRÉES:

- Recherche -

RECHERCHE PAR SET:

saint sauveur - Recherche -

 Ensembles

RECHERCHE

RECHERCHER AVANCÉE

PARCOURIR



[TOURNAI9076](#)  
[TOURNAI9076](#)



[TOURNAI9077](#)  
[TOURNAI9077](#)



[TOURNAI9078](#)  
[TOURNAI9078](#)



[TOURNAI9079](#)  
[TOURNAI9079](#)



[TOURNAI9080](#)  
[TOURNAI9080](#)



[TOURNAI9081](#)  
[TOURNAI9081](#)



[TOURNAI9082](#)  
[TOURNAI9082](#)



[TOURNAI9083](#)  
[TOURNAI9083](#)



[TOURNAI9084](#)  
[TOURNAI9084](#)



[TOURNAI9085](#)  
[TOURNAI9085](#)



[TOURNAI9086](#)  
[TOURNAI9086](#)



[TOURNAI9087](#)  
[TOURNAI9087](#)

## Etape n°5: conservation des données

Logiciel interdiocésain d'encodage des inventaires du patrimoine



# Les Etapes de l'inventaire



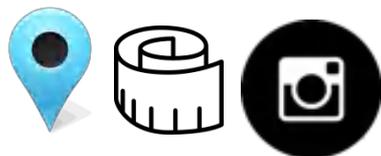
Rassembler l'information



Accéder au logiciel



Préparer le récolement



Commencer l'inventaire



Encoder les données



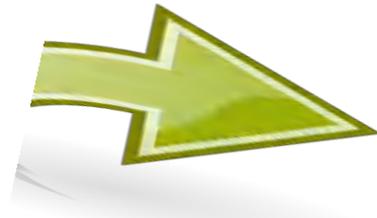
Exporter les données,  
faire vivre l'inventaire



# Un service diocésain qui peut vous aider !

## Le Service Art, Culture et Foi

- Quatre sections :
  - Commission des Orgues
  - Archives et recherche historique
  - Création contemporaine
  - **Églises, lieux de vie**



- Proposition d'inventaire
- Equipe d'une vingtaine de bénévoles formés, en **mission** depuis 2012
  - Inventaire informatisé, descriptif et photographique

### Processus:

- **Demande** d'inventaire
- Appel à l'équipe
- Passage de l'équipe sur place
- Phase d'encodage
- Transmission des données



# Que peut-on faire?

- 1. L'inventaire a été fait par le **service ACF**
  - ✓ Demander les codes d'accès du nouveau logiciel ([acf@evechetournai.be](mailto:acf@evechetournai.be))
  - ✓ Vérifier chaque année les modifications à introduire
  - ✓ Faire vivre l'inventaire et exploiter les données



# Que peut-on faire?

- 2. L'inventaire a été fait par la **fabrique** (version papier ou informatique)  
AVEC PHOTOS
  - ✓ Demander les codes d'accès du nouveau logiciel  
([acf@evechetournai.be](mailto:acf@evechetournai.be))
  - ✓ Introduire les données et les photos
  - ✓ Demander au besoin le passage de l'équipe pour une aide ou précision de l'inventaire
- Ou demander le passage de l'équipe si FE ne peut pas encoder !!



# Que peut-on faire?

## 3. L'inventaire n'a **plus été fait** depuis celui l'IRPA

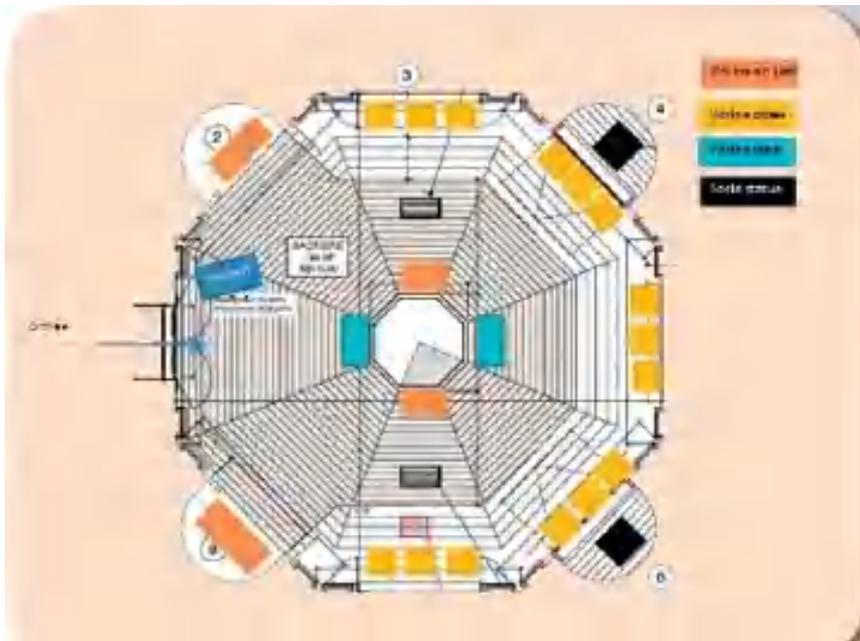
- ✓ Demander les codes d'accès du nouveau logiciel ([acf@evechetournai.be](mailto:acf@evechetournai.be))
- ✓ Prendre connaissance de l'inventaire, retrouver les objets
- ✓ Annoter les fiches et prendre des photos
- ✓ Introduire les données et les photos
- ✓ Demander au besoin le passage de l'équipe pour une aide ou précision de l'inventaire



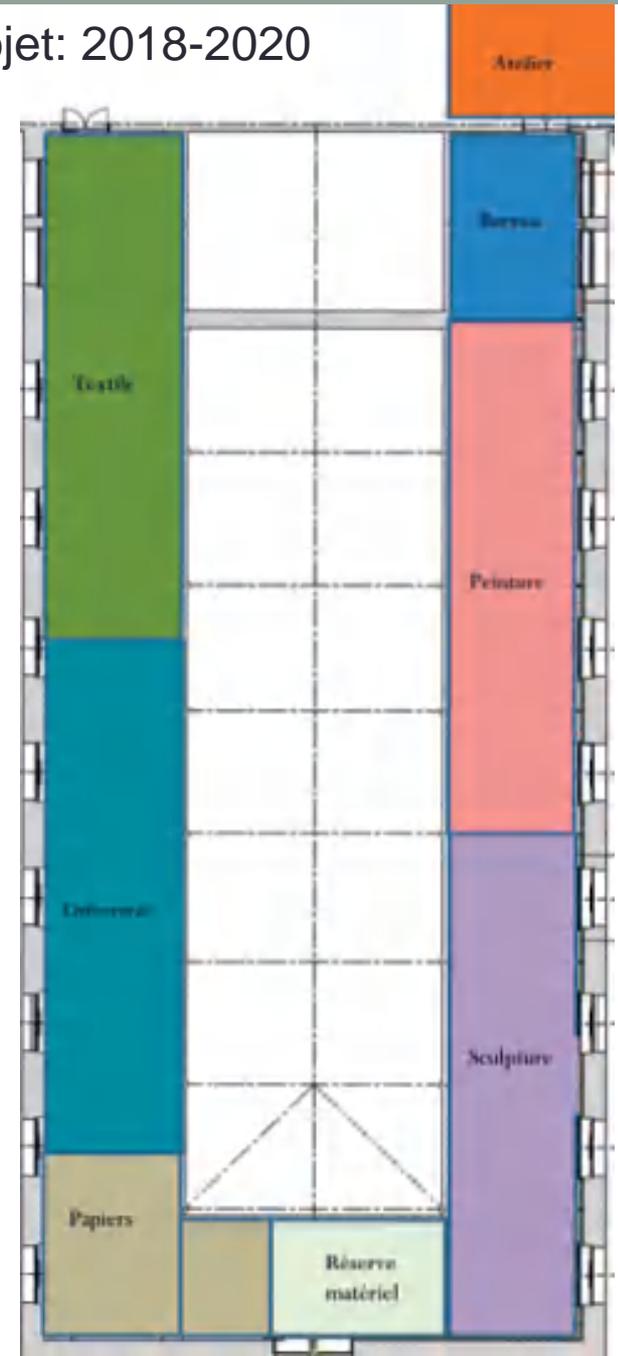


CHASH a  
 Centre d'*Histoire* et  
 d'*Art Sacré* en *Hainaut*

Phase 2 du projet: 2018-2020



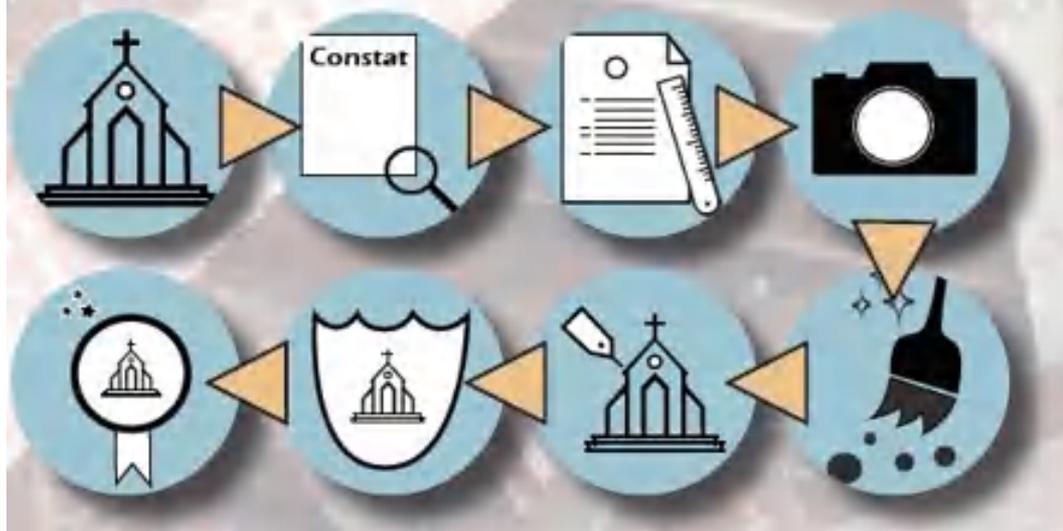
Phase 1 du projet: 2016-2017



# Le CHASHa - Exemples de mises en dépôt

## Le trajet d'une œuvre au CHASHa :

- Constat d'état • Identification • Prise de mesures
  - Prise de vue • Dépoussiérage
- Marquage • Sauvegarde • Valorisation



Diocèse  
de Tournai

# Petites annonces patrimoniales

The screenshot shows the website interface for the Diocese of Tournai. At the top, there is a navigation bar with icons and text for 'MA PAROISSE EN 1 CLIC', 'HORAIRES DE MESSES', 'PARABOLES', and 'MÉDIAS DU DIOCESE'. Below this, the main content area is divided into several sections. On the left, there is a 'Je recherche' section with links for 'UNE UNITÉ PASTORALE', 'UNE PAROISSE', 'UN SERVICE', and 'UNE PERSONNE'. Below that is a search section 'Par le nom' with a search box containing 'Recherche' and an 'Ok' button. Further down is a 'Vie consacrée' section with a link for 'Célébrations du jour'. At the bottom left, there is a link for 'Annonces patrimoniales' with a church icon, which is highlighted by a red arrow. In the center, there is a 'Galerie' section with a grid of images and a button 'Voir toutes les galeries'. On the right, there are two text blocks: 'Fruits du synode' and 'Miséricordieux comme le Père', both with accompanying text.

MA PAROISSE EN 1 CLIC | HORAIRES DE MESSES | PARABOLES | MÉDIAS DU DIOCESE

**Je recherche**

- UNE UNITÉ PASTORALE
- UNE PAROISSE
- UN SERVICE
- UNE PERSONNE

**Par le nom**

Recherche

**Vie consacrée**

Célébrations du jour

Annonces patrimoniales

**Galerie**

Voir toutes les galeries

**Fruits du synode**

Le Chapitre 1er des décrets du synode diocésain, promulgués par Mgr Harpigny le 30 novembre 2013, est intitulé " Pour former le peuple de Dieu en Hainaut - vers 49 paroisses." C'est le projet "Refondation" qui a débuté en septembre-octobre 2014 dans 7 Unités pastorales du diocèse.

**Miséricordieux comme le Père**

Le jubilé extraordinaire de la Miséricorde, proclamé par le Pape François, s'est ouvert le 8 décembre 2015 et il se clôturera le 20 novembre 2016. Retrouvez ici toutes les informations sur cette année sainte dans notre diocèse.



Veillez vous connecter afin d'accéder à cette page.

Identifiant

Mot de passe

Se souvenir de moi



Connexion

Mot de passe oublié ?

Identifiant oublié ?

Pas encore de compte ?

Catégories Mobilier religieux - Casselles Belgique - Représentation de la croix - Statuaire

Proximité Belgique

2005 - 12 - 12 - Chaises en bois Couvert-Binche



Catégorie Mobilier religieux  
Objet 24 chaises assise en paille  
Style contemporain  
Matériau bois  
État Très bon



2005 - 12 - 01 - Autel en bois moderne Couvert - Binche



Catégorie Mobilier religieux  
Objet autel  
Style moderne  
Matériau bois  
Dimensions : H04 x L120 x P90 cm  
État excellent

Proximité Belgique

2007 - 12 - 12 - Cierge en bois Couvert - Binche



Catégorie Vierge Belgique  
Objet cierge en bois stylisé avec  
style contemporain  
État Très bon

2007 - 12 - 12 - Cierge en bois Couvert - Binche



Catégorie Vierge Belgique  
Objet Cierge  
Dimensions : 15 cm  
État Bon

Proximité Belgique la Croix

2007 - 12 - 01 - Croix Couvert-Binche



Catégorie Représentation de la croix  
Objet Croix  
Matériau bois  
État Très bon





# Cinq ans pour inventorier les 2500 églises wallonnes



# Je vous remercie pour votre attention

**Service Art, Culture et Foi**

**Contact:**

Déborah Lo Mauro

0470/102.468

069/452.654

[deborah.lomauro@evechetournai.be](mailto:deborah.lomauro@evechetournai.be)





# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FÉVRIER 2018

## Le trésorier

---

**Conseils pour une gestion optimale**

par Angelo Macchia

# RAPPEL

**Trésorier = le comptable de la FE**

- 1. Membre du CFE**
- 2. Marguillier élu**
- 3. Trésorier élu**



# DÉMISSION

**Le démissionnaire  
reste trésorier  
tant qu'il n'est pas  
remplacé.**



# DÉMISSION

## Si démission ou décès

1. Le CFE devra élire un nouveau membre du CFE
2. Le CFE élit un nouveau membre du Bureau des marguilliers en remplacement du trésorier sortant
3. Le Bureau reconstitué élit alors un nouveau trésorier parmi ses membres



# DÉMISSION

**Le nouveau trésorier poursuit le mandat du trésorier qu'il remplace**

- ▶ **Le nouveau trésorier ne doit plus constituer de cautionnement.**
- ▶ **Le trésorier sortant ou sa succession soumet au CFE un compte arrêté à une date déterminée (« compte de cleric à maître »)**



# DÉMISSION

## COMPTE DE CLERC A MAÎTRE

**Ce compte de clôture de gestion s'entend  
sur la période  
à partir du dernier compte annuel arrêté  
jusqu'à la cessation du mandat.**

**Le compte de clerc à maître est rédigé  
sur les formulaires ordinaires des comptes.  
L'inscription « Compte de clerc à maître »  
est reprise en travers de la première page.**



# **DÉMISSION**

**Le Conseil examine avec le Bureau  
le compte de clerc à maître,  
l'approuve  
et donne le quitus  
à l'ancien trésorier,  
selon la formule suivante :**

Vu le compte de cleric à maître rendu par Monsieur Z

(ex-trésorier) à Monsieur X, trésorier actuel;

Vu la déclaration de ce dernier portant qu'il a reçu le double du budget de l'exercice courant, tous les certificats, livrets, registres, titres et pièces comptables appartenant à la Fabrique d'église et l'excédent du compte de ... €, au ... (date);

Le Conseil décide

d'accorder quitus définitif à Monsieur Z

d'autoriser de libérer le cautionnement de ...€ inscrit sous le n°...

La présente décision sera soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Le président

**Le nouveau trésorier prend possession des titres, des documents comptables et du solde de caisse et de banque.**

**Il signe une déclaration du genre du modèle ci- après :**

**Modèle de déclaration à fournir par un nouveau trésorier**

**Le soussigné, Monsieur X, nouveau trésorier de la Fabrique d'église de...à...déclare par la présente avoir reçu de son prédécesseur Monsieur Z (ou de la part des héritiers de feu son prédécesseur Monsieur Z)**

**une copie de l'inventaire des avoirs de la Fabrique d'église ainsi que toutes les valeurs, titres, registres, livres, documents et objets y mentionnés et comptes bancaires s'élevant à ... euros.**

**Fait à ..., le ...**

**Signature**

**La nomination ne sera effective qu'après réception de la lettre d'accord du gouverneur de la province.**

**La Fabrique introduit auprès de la Commune pour approbation et transmission aux instances supérieures (SPW et Evêché), un dossier comprenant :**

- 1. l'extrait des différentes délibérations,**
- 2. le compte de cleric à maître,**
- 3. la déclaration du nouveau trésorier relative à la remise des documents comptables et du solde de caisse et de banque.**

**\*\*\*\*\***

*La nomination ne sera effective qu'après réception de la lettre d'accord du gouverneur de la province.*

**Merci**  
**pour votre attention.**  
**Et surtout pour votre**  
**engagement de baptisé !...**

Angelo MACCHIA



# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FÉVRIER 2018

## Marché public assurances

---

Information sur la situation en cours à  
l'IDH



par Sylvie Paesmans



# FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER – FÉVRIER 2018

## Conclusion

---

**Les enjeux des Fabriques d'église,  
aujourd'hui et demain**

par Olivier Fröhlich, Vicaire Général